

**DU MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA :**

**Annonce des plafonds de déduction fiscale des dépenses d'automobile pour 1994**

**Le 19 janvier 1994, n° 94-008**

Le ministre des Finances, M. Paul Martin, a annoncé que les plafonds de déduction relatifs aux dépenses d'automobile prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* demeureront à leurs niveaux actuels en 1994. Le ministre a également précisé que les plafonds qui s'appliqueront aux années d'imposition futures seront annoncés au cours de l'automne précédant l'année d'application. «Ce nouveau processus d'annonce de plafonds de déduction au cours de l'automne offrira aux contribuables une plus grande certitude et leur permettra de se mieux préparer pour la nouvelle année», a ajouté le ministre. Les plafonds s'appliquant à l'année d'imposition 1994 sont disponibles sur demande.

**Le ministère des Finances publie un rapport sur ses dépenses fiscales**

**Le 14 janvier 1994, n° 94-007**

Le ministère des Finances a publié un rapport intitulé *Gouvernement du Canada : dépenses fiscales liées aux impôts directs des particuliers et des sociétés*. Les estimations du manque à gagner fédéral découlant des dépenses liées à l'impôt sur le revenu des particuliers portent sur les années 1989, 1990, et 1991, tandis que celles liées à l'impôt sur le revenu des sociétés sont présentées à l'égard des années 1989 et 1990. Un rapport traitant des dépenses fiscales liées à la taxe de vente est prévu pour le début de l'année 1994. Des rapports complets sur les dépenses fiscales seront publiés de manière régulière.

**Publication d'un document d'information sur les dépenses fédérales**

**Le 14 janvier 1994, n° 94-006**

Le ministère des Finances a publié un autre document d'information portant sur les dépenses fédérales. Le document *Dépenses fédérales - document explicatif* fait partie d'une série de publications rendues publiques au cours des derniers jours, visant à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes, durant la période des consultations pré-budgétaires, des renseignements essentiels au sujet des questions économiques et financières. Ce document est disponible au Centre de distribution, ministère des Finances, Ottawa (Ontario) K1A 0G5, téléphone (613) 995-2855, télécopieur (613) 996-0518.

**MISE À JOUR SUR L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI) :**

**Un transfert de technologie canadienne permet à la Bolivie de développer ses ressources en pétrole et en gaz naturel**

**Le 7 janvier 1994, n° 94-1**

Le Canada versera une contribution de 9 millions de dollars à la Bolivie au cours des trois prochaines années pour appuyer le développement des ressources en pétrole et en gaz naturel de ce pays. M<sup>me</sup> Christine Stewart, Secrétaire d'État chargée de l'Amérique latine et de l'Afrique, a fait l'annonce de cet octroi par l'Agence canadienne de développement international à La Paz, en Bolivie. M<sup>me</sup> Stewart y poursuit présentement des pourparlers bilatéraux au nom du ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet. «Le Canada est en mesure d'offrir une aide technologique qui, en plus d'être à la fine pointe du progrès et de l'efficacité, respecte aussi les besoins de l'environnement naturel et humain, » a déclaré M<sup>me</sup> Stewart.

**STATISTIQUE CANADA (INDICES ÉCONOMIQUES)**

**Gains des hommes et des femmes - 1992**

**Le 17 janvier 1994, n° 11-001F**

L'Enquête sur les finances des consommateurs estimait à 8 514 000 les Canadiens qui avaient des gains provenant d'un travail à temps plein toute l'année en 1992, chiffre pratiquement inchangé par rapport à 1991. Cependant, ce chiffre était inférieur de 463 000 au sommet atteint en 1989. Au cours de la période 1989-1992, la diminution du nombre de personnes travaillant à temps plein toute l'année a été compensée par l'augmentation du nombre de celles travaillant à temps partiel ou seulement une partie de l'année. Les hommes représentaient la plus grande partie (78,6 %) de la baisse du nombre de personnes gagnant un revenu à temps plein toute l'année entre 1989 et 1992. Cette baisse chez les hommes a été compensée seulement en partie par l'augmentation du nombre d'hommes travaillant à temps partiel ou seulement une partie de l'année. Au cours de la même période, la situation des femmes par rapport à l'emploi était différente. La faible diminution du nombre de femmes qui gagnaient un revenu à temps plein toute l'année a été plus que compensée par l'augmentation du nombre de femmes travaillant à temps partiel ou seulement une partie de l'année. En 1992, les gains moyens des hommes travaillant à temps plein toute l'année étaient estimés à 39 468 \$. Depuis 1977, les gains des hommes n'ont pas beaucoup varié, sauf pour une diminution temporaire pendant la récession du début des années 1980. Les gains moyens des femmes étaient de 28 350 \$ en 1992 (une hausse de 4,1 % par rapport à 1991), perpétuant ainsi la tendance à la hausse observée depuis 1986. En vertu de ces changements, le ratio des gains des femmes par rapport aux gains des hommes a augmenté de 69,6 % en 1991 à 71,8 % en 1992, perpétuant ainsi la tendance à la hausse amorcée depuis longtemps. L'augmentation a été accélérée ces dernières années. Depuis 1989, le ratio d'est élevé à 6,0 points de pourcentage, comparativement à une augmentation de 2,1 points de pourcentage pour la période allant de 1981 à 1989. Le ratio des gains des femmes par rapport aux gains des hommes s'échelonnait entre 92,7 % dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans et 66,7 % dans celui des 55 ans et plus. Les diplômés d'université de sexe masculin gagnaient en moyenne 55 567 \$, comparativement à 28 019 \$ pour les hommes ayant huit années d'études ou moins. Les données correspondantes chez les femmes étaient de 41 228 \$ (diplôme universitaire) et de 20 580 \$ (8e année ou moins).

**À VENIR :**

- 27-30 janvier : Symposium économique mondial (Davos, Suisse)
- Mars 1994 : Assemblée annuelle de la Banque interaméricaine de développement (Guadalajara)
- 5-11 juin 1994 : Assemblée annuelle de l'Organisation des États américains (Belém, Brésil)



Si vous voulez des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec Affaires étrangères et Commerce 944-4000 ou sans frais au 1-800-267-8376. «Le commerce et la politique étrangère cette semaine/This Policy» est préparé chaque semaine à la Direction générale des communications.